

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 10 janvier. — La liste générale des élections, donnée dans le *Courier*, contient 99 torys et 138 réformistes. D'après la liste de ce matin, dit la même feuille, il a été élu encore 175 réformistes et 117 torys seulement. Le *Courier* contient les noms de tous les députés qui ont été élus.

En supposant, dit le *Courier*, que les élections continuent dans la même proportion la chambre des communes sera composée de 405 réformistes et de 253 torys; par conséquent une majorité du côté de l'opposition de 152 membres. Les élections ultérieures, connues aujourd'hui, rendent cette proportion encore plus forte et plus défavorable aux torys qui enfin quand les élections d'Ecosse et d'Irlande seront connues, gagneront peu ou rien.

Nous sommes informés, ajoute le *Courier*, que les torys ont employé de l'argent pour corrompre les électeurs, et que dans plusieurs endroits où les élections ont eu lieu en faveur de leurs candidats on pétitionnera contre les élections.

Le secrétaire de l'amirauté, M. Dawson, a échoué à l'élection de Devonport et le fils du duc de Wellington a éprouvé le même échec à Rochester.

M. Lushington le candidat chéri des torys a été écarté à Canterbury, et finalement 18 membres élus par les districts de la métropole y compris Greenwich sont tous de l'opposition.

On lit dans le *Standard* :

Les journaux whigs sont remplis de listes d'élections, dans lesquelles ils font accroire à leurs lecteurs qu'il n'a été élu que 99 torys et 138 réformistes; mais ils prennent soin de faire oublier qu'un tiers, et peut-être une moitié de ceux qu'ils indiquent comme réformistes, ont promis de donner leur appui au ministère Peel.

Cette feuille ajoute que, jusqu'à présent, les torys ont gagné 52 votes en leur faveur et n'en ont perdu que 8.

Elle blâme avec aigreur un écrit de sir Campbell, ancien ministre, qui tend à exciter les whigs à suspendre le paiement des subsides.

On lit dans le *Times* :

« Les élections de la Cité se sont terminées hier comme nous l'avions pressenti depuis quelques jours, par la nomination des quatre candidats que nous devons regarder maintenant comme candidats populaires. Bien que nous professions individuellement du respect pour chacun des représentants choisis, nous souhaitons sincèrement qu'un grand nombre des électeurs qui ont voté en leur faveur n'ait pas lieu de s'en repentir un jour; mais il est impossible que les amis de la constitution anglaise telle qu'elle existe en ce moment, puissent se défendre de tristes réflexions et de craintes pour l'avenir en présence d'un fait dont les élections de la Cité et celles des autres quartiers de Londres fournissent la preuve évidente : c'est que dans la capitale de l'empire, l'esprit du mouvement domine, et que le nombre des électeurs radicaux l'emporte de beaucoup sur celui des partisans des principes conservateurs. Nous le répétons : ce résultat nous afflige et nous effraie; et ce qui ajoute encore à nos craintes, c'est de voir un si grand nombre de nos concitoyens restés si complètement aveugles ou indifférens sur les conséquences d'un état de choses qui ne tend à rien moins qu'à amener un changement fondamental dans l'esprit et le caractère de notre vieille constitution en aban-

donnant tous ses attributs, ses dispositions et son mode d'opérer à l'examen de novateurs ardents et d'une intolérance démontrée. »

FRANCE.

Paris, le 11 janvier. — On lit dans le journal ministériel :

« Une dépêche de Bayonne, arrivée aujourd'hui à Paris annonce que M. Mazé, commandant de l'*Hirondelle*, en station à Bilbao, a été assassiné le 1^{er} janvier, neuf heures du soir, en revenant de chez le consul, se rendant à son bord.

» Son cadavre a été trouvé sur la route par un officier anglais.

» On pense que le crime a été commis par 5 carlistes.

» Une enquête a été commencée sur le champ à ce sujet.

» On n'a pas encore de détails bien positifs sur la victoire du 2, annoncée par le général Caratala.

» Un convoi parti le 6 d'Elisondo y est rentré le soir, sur l'avis qu'un parti carliste l'attendait à Belatte. »

On ne connaît pas encore le résultat du scrutin du 7^e collège de Paris. Au premier tour de scrutin sur 1072 électeurs inscrits, 844 se sont présentés. Les voix se sont réparties comme il suit :

Majorité absolue,	423
MM. le général Bertrand,	341
Moreau,	239
Marmet,	223
Pepin-Lehalleur,	32
Debelleyne,	6
Tollard,	1
Bulletins nuls,	2

Les trois candidats qui ont obtenu le plus de voix après M. le général Bertrand, appartiennent au juste-milieu. Les deux derniers se retirant de la lutte, le ministère obtiendra peut-être la nomination de son candidat, mais le nombre des votans appartenant à l'opposition est plus considérable qu'on n'aurait pu le croire il y a quelque temps.

Le général n'a manqué son élection que de quatre-vingt voix.

— Le *Constitutionnel* qui est dans la confiance de toutes les diplomaties de l'Europe nous annonce deux congrès pour le mois d'avril prochain. L'un de simples ministres des puissances germaniques se tiendrait à Vienne; l'autre des grandes couronnes de l'Europe se réunirait à Berlin. Le *Constitutionnel* explique gravement l'objet de ce dernier congrès; mais il conseille aux diplomates et à M. de Metternich de changer de langage. Comme il y a encore du tems d'ici au mois d'avril, ces hommes d'état auront le tems de profiter des leçons du *Constitutionnel*.

— Le *National* journal républicain qui déprécie tout ce qui est français et honorable pour son pays, prétend aujourd'hui que l'affaire des Etats-Unis ne finira pas sans une collision avec la France. D'un au côté il trace un acte virulent d'accusation contre M. de Talleyrand; mais qu'on juge de sa science et de son impartialité. Il dit aujourd'hui, en parlant du message du général Jackson :

« Aux premiers jours de la restauration, les américains ne figuraient pas parmi les puissances qui nous assaillirent de leurs réclamations.

» Comme M. de Lafayette l'a déclaré, le souvenir des services rendus à leur cause et leur vieille amitié ne leur permettaient pas de se

joindre aux ennemis de la France dans cette œuvre de spoliation, si bénévolement consentie par les Bourbons et contresignée par M. de Talleyrand. »

Le *National* a oublié que le traité de spoliation est du 20 novembre 1815; qu'il a été signé par le duc de Richelieu, et que M. de Talleyrand a donné sa démission, parce qu'il n'a pas voulu le signer.

— Les obsèques de M^{lle} Duchesnois, morte à la suite d'une longue maladie, dans de grands sentimens de piété; ont eu lieu, aujourd'hui, à l'église Notre-Dame-de-Lorette. Un grand nombre d'hommes de lettres et d'artistes y ont assisté et rendu hommage à la mémoire d'une femme que recommandaient ses talens et des qualités qui ont brillé pendant la douloureuse épreuve qu'elle a eu à subir à la fin de sa carrière.

— On a trouvé hier matin, sur la place Louis XV, le corps d'une jeune fille qui avait été assassinée probablement pendant la nuit; après cet événement elle avait été transportée à l'un des angles de la place; on lui avait jeté un mouchoir sur la figure, et elle était accroupie de manière à ce qu'on le crut endormie. Ce n'est qu'à huit heures que les passans se sont aperçus qu'elle était morte.

— Un jeune célibataire du quartier St-Jacques, le sieur B..., âgé de 30 ans à peine, vivait à Paris, éloigné de sa famille, et dans une position assez brillante. Reçu dans le monde, il admettait chez lui, par réciprocité d'égards et de convenances, tous ceux qui l'accueillaient. Un des soirs derniers, il se disposait sans doute à recevoir ou à aller en soirée. Ce qu'il y a de positif, c'est que plus soigneux encore que de coutume, il se fit raser et artistement tailler et friser les cheveux; puis il se vêtit d'habillemens neufs, sans oublier les bas de soie et le pantalon collant. Ainsi costumé, il prépara lui-même avec une sorte de gaîté, non pas les flambeaux de l'hymen, mais ceux de la mort, qu'il semblait voir arriver comme un des plus heureux momens de sa vie.

Il dispose, avec les soins les plus minutieux, le charbon mortel dans un vase qu'il met près de son lit de repos; ensuite il allume six cierges, qu'il place autour du lit, avec une certaine symétrie, et il dit à ses voisins : « Je vais éclairer mon imagination et me préparer à un grand voyage; c'est au sein d'une nouvelle et grande famille que je vais désormais porter mes affections. » Il ne tarda pas à rentrer chez lui, et deux heures après il a été trouvé mort sur son lit, environné des six cierges encore allumés et dans son costume de bal.

— Le 6 janvier, le tribunal correctionnel de Paris, (7^e chambre) s'est occupé du procès intenté à l'*Enfer*, c'est le nom d'une société non autorisée par la police, et dont les membres s'appellent *Diablos* en entrant à la société et remplacent leur nom par des noms de diables puisés dans la Bible. Ainsi dans cette société ils s'appellent *Belphegor, Belzebuth, Astaroth, Lucifer, Satan, Sardanapale, Domination, Péto, Nisia, Chaos, Borithon, Moloch, etc. etc.* Un des prévenus déclare se nommer Leroy, dit *Lucifer*, c'est le nom dit-il, que je porte en enfer. Un témoin déclare avoir vu la société en séance : il y avait un tapis rouge sur la table avec beaucoup de bouteilles. Le président avait des cornes en carton sur la tête et était costumé comme l'est d'ordinaire le diable de l'Ambigu etc. Les 17 prévenus mis en cause ont été acquittés.

— Encore un double suicide; mardi dernier, deux amans qui avaient quitté, l'un le toit conjugal et l'autre la maison paternelle, pour se réfugier

ensemble dans une maison de la rue des Récolets, à Versailles, ont été trouvés asphyxiés à l'aide du charbon. Ils ont été inhumés dans le même cercueil.

— L'éditeur de la *Tribune*, journal républicain, vient d'être condamné par le jury de la Seine, pour offense envers la personne du roi, à six mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende.

— Voici le résumé des registres des naissances, mariages et décès en France, pendant 15 années, 1817-1831 :

Naisances légitimes.	Naisances illégitimes.	Mariages.	Décès.	Excédent des naissances sur les décès.	
				1817-1831	Moyenne des 15 années.
43,579,030	4,024,551	3,564,381	11,768,515	2,835,074	198,005
905,269	68,308	437,625	784,567	198,005	

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 13 janvier. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

On en est resté au chapitre III.

Art. unique. Traitement des agens en inactivité de retour de leur mission. 40,000 fr.

La section centrale propose d'ajouter les mots : *sans qu'ils y soient remplacés.*

M. le ministre ne s'est pas rallié à cette addition.

L'addition proposée par la section centrale est mise aux voix et adoptée, ainsi que le chiffre de 40,000 fr.

Chap. IV. — Art. unique. Frais de voyage des agens du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses, 70,000 fr.

Ce chapitre donne lieu à quelques observations.

Le chiffre de 70,000 francs est ensuite mis aux voix et adopté.

Chap. V. — Art. unique. Frais à rembourser aux agens du service extérieur, fr. 50,000.

Le chiffre de 50,000 fr. est adopté.

Chap. VI. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues. 80,000 fr.

M. Gendebien. Je demanderai à M. le ministre d'après quelle règle notre agent en Italie a reçu son traitement et ses frais de voyage.

M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères. Je ne m'attendais pas à une semblable question ; je n'ai pas les pièces sous les yeux.

M. Nothomb. Si la chambre le permet, je pourrai donner quelques explications. En ce moment nous n'avons pas d'agens en Italie. M. Ch. Vilain XIII a été nommé en 1832. Il avait la mission permanente de Rome au traitement de 40,500 fr. Pour tout le temps où il s'est trouvé à Rome, il a été payé par douzième à raison de 5,000 fl. Ensuite, il a été chargé d'une mission extraordinaire à Naples, pour porter la notification de l'avènement du roi, à Turin, à Florence et en Suisse pour le même objet. Ici sa mission prenait le caractère d'une mission extraordinaire, et c'est sur le dernier chapitre du budget qu'il a été payé.

M. Verdussen propose de réduire le chiffre à 65,000 fr. Le ministre s'y rallie. Ce chiffre est adopté.

M. le président. On a remis à aujourd'hui la discussion de l'indemnité de logement.

M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères, déclare qu'il a renoncé à toute indemnité. Mais il propose de porter une somme de 20,000 frs. pour pouvoir meubler convenablement l'hôtel du ministère.

Après une courte discussion, cette proposition est adoptée à une grande majorité.

On passe au budget de la marine.

M. de Poore demande que l'on fasse imprimer et distribuer aux membres de la chambre les réponses des chambres de commerce sur la question de la création d'une marine marchande.

Ici la séance est de nouveau interrompue, on s'aperçoit que la chambre n'est plus en nombre. L'appel nominal réclamé constate la présence de 49 membres. Les noms des absens seront insérés au *Moniteur*.

La séance est levée à 4 heures 1/4. — Demain séance à midi.

BRUXELLES, LE 13 JANVIER.

La cour de cassation sera saisie très-incessamment d'un pourvoi dirigé dans l'intérêt de la loi, par le procureur-général, contre un arrêt d'une chambre des mises en accusation qui a déclaré que le duel n'était prévu par aucune de nos lois pénales. Les jugemens des conseils de guerre de Malines et de Mons, qui ont acquitté récemment, par ce même motif, les capitaines Thierry et Eenens, seront également déférés à la cour de cassation. (*Moniteur.*)

— La gendarmerie de Liège a amené hier à la prison des Petits-Carmes, par correspondance extraordinaire, le nommé Adam Gabert, pédicure, juif d'Amsterdam, prévenu d'être le complice du nommé Mayer-Langhem, qui a escroqué, il y a

quelques jours, une somme de 80,000 francs à divers agens de change et spéculateurs de notre bourse, et dont ledit Gabert a facilité la fuite.

— La classe ouvrière a fêté hier le lundi perdu d'une manière bruyante que de coutume. Nous avons à déplorer diverses rixes qui ont eu lieu dans les faubourgs d'Ixelles et de Schaerbeck entre des bourgeois et des militaires, et dans lesquelles plusieurs coups de sabre et de bâtons ont été échangés avec effusion de sang. 21 individus ivres ont été arrêtés et conduits à l'*Amigo*, par les nombreuses patrouilles, gardes de ville et agens de police qui ont circulé toute la nuit.

— Par jugement du tribunal de Bruxelles, en date du 12, M. Lefebvre-Meuret, sénateur, a été condamné, par défaut, à payer à M. Louis de Béthune la somme de 35,000 francs pour reliquat de compte.

— Jeudi 8, un maître menuisier de Bruxelles se rendant à Relegem pour consulter un médecin de la campagne, rencontra un fermier de sa connaissance qui lui fit voir des ouvrages que deux ouvriers menuisiers étaient occupés à faire. Ceux-ci s'imaginant que le maître menuisier était venu chez le fermier pour obtenir l'ouvrage à leur préjudice, l'attendirent à son retour, vers dix heures du matin, dans un endroit écarté, et lui assénèrent des coups de bâton, dont un sur la tête qui l'étendit sur le terrain. Ils s'enfuirent laissant la leur victime.

Le sang ruisselait par la bouche et le nez. Toutefois, la blessure ne présente aucun danger grave.

— La jeune fille, dont on avait annoncé la disparition, a été retrouvée chez M. H. Donies, à Malines, qui en a donné connaissance à la tante de l'enfant, et a refusé la récompense promise. Cette jeune personne était partie seule de Bruxelles, ayant la tête égarée par le sang qui s'y était porté.

— Le *Phare* publie l'opinion que M. Adolphe Tiberghien, de Bruxelles, établi à Rio-Janeiro, a émise devant la commission de la chambre des représentants, dans l'enquête sur l'industrie cotonnière. Quoique leurs auteurs fussent entièrement étrangers l'un à l'autre, elle rentre parfaitement dans le sens de l'opinion de M. Cassiers. M. Tiberghien indique le Brésil pour débouché à l'industrie cotonnière et autres.

« Déjà, dit M. Tiberghien, les cafés du Brésil sont d'une vente assez courante à Anvers ; mais ce sont, la plupart du temps, soit des cafés expédiés directement par des spéculateurs étrangers, soit des parties livrées également par la spéculation de seconde main et tirées de Londres ou de Hambourg.

» Mais pour arriver à ce but, il est une mesure à prendre, mesure dont la justice ne saurait être contestée, qui ne peut que tourner à l'avantage du pays par les différens développemens qui s'y rattachent. La Hollande qui vient de se rendre coupable envers la Belgique d'un véritable guet-à-pens, dont le précédent est inouï dans l'histoire du monde commerçant, puisque, sans avis préalable, sans délai moral laissé aux victimes de son arbitraire, elle vient d'exclure notre industrie de ses marchés, se trouve placée dans une position telle, qu'elle n'a plus rien à recevoir de la Belgique et qu'elle croit pouvoir continuer à lui imposer les cafés de ses colonies. Et nous serions assez bons pour ne pas user de représailles, pour faire passer nos capitaux à des ennemis contre des produits coloniaux, que nous pouvons nous procurer ailleurs que chez eux au moyen de l'échange de nos produits industriels ?

» Que la législation frappe d'un droit élevé ou de prohibition les cafés de Java et de Batavia, venus soit directement, soit d'une part intermédiaire d'Europe, et vous créez une exportation à vos produits, vous donnez une activité nouvelle à la marine marchande, vous faites rester dans le pays des capitaux qui en sortent actuellement, et cela sans nuire au commerce transitaire, car Anvers, devenu un vaste entrepôt pour les cafés du Brésil, continuera à verser dans l'Allemagne rhénane et dans le nord de la France, les mêmes quantités de café que maintenant ; le nom seul sera changé.

— Par arrêté royal du 12 janvier, et en considération du dévouement courageux et extraordi-

naire dont M. Van den Corput n'a cessé de faire preuve comme membre de la commission sanitaire de Bruxelles, et comme commissaire du gouvernement dans les provinces, pendant toute la durée du choléra en Belgique, en 1832 et 1833, M. Van den Corput (Henri-Jean), président de la commission médicale de Bruxelles, est nommé chevalier de l'ordre Léopold.

— On lit dans le *Courrier belge* que le pays éclairé par une expérience de quatre années, apprécie mieux aujourd'hui les intentions et les services de M. de Potter.

Le *Courrier* n'a-t-il pas, lui, contribué à tromper le pays sur les intentions de M. de Potter, et à faire oublier ses services ? qu'on en juge par les passages suivans :

« L'illustre de Potter ne veut pas qu'on puisse louer un autre que lui-même. Pour un grand citoyen, quelle petitesse ! Une ambition rentrée donne donc aussi la jaunisse (*C. 15 janv. 1831.*)

» Le public commence à se moquer de l'importance excessive que M. de Potter se donne, disait le même journal le 18 du même mois, et il ne croit pas tout perdu, parce que nous n'avons pas le bonheur de posséder M. de Potter à la tête des affaires.

» Quand donc, disait le *Courrier* dans le n° du 26 janvier 1831, M. de Potter sentira-t-il que ses petites boutades de vanité incurable n'inspirent plus que pitié et dégoût... M. de Potter n'a plus d'autre importance que celle qu'il se donne à lui-même avec une complaisance inépuisable. Sa profonde incapacité le rend également inhabile à prendre une part directe à l'administration... C'est comme Vander Noot à la fin de sa carrière, une notabilité éphémère à jamais déçue. La Belgique a bien autre chose à faire que de se prosterner aux genoux du grand homme mécontent, qui ne désapprouve tout, que parce qu'il n'est plus quelque chose.

Aucun autre journal de la ville à cette époque n'a aussi cruellement insulté l'homme dont le *Courrier* proclame aujourd'hui les services qu'il avait rendus à la cause de la révolution.

Et M. de Potter offre, au *Courrier belge*, les assurances de sa sympathie et de son dévouement. (*Belge.*)

LIEGE ; LE 14 JANVIER.

ELECTIONS ANGLAISES.

Les journaux anglais du 10 annoncent que 299 élections sont connues. Les réformistes en revendiquent 175, et soutiennent que les tories n'ont obtenu jusqu'ici que 117 nominations. Le *Courrier* fait un calcul d'après lequel il résulte que si les élections continuent dans la même proportion, la chambre des communes se composera de 405 réformistes et de 253 tories ; par conséquent l'opposition compterait une majorité de 152 membres. Il ajoute que les élections de l'Irlande et de l'Ecosse rendront cette majorité plus forte encore. D'autre part, les journaux tories disent que les whigs comptent à tort beaucoup de députés comme appartenant à leur parti, tandis qu'en réalité, ces mêmes députés ont promis leur concours au ministère actuel. (*V. Londres.*) Il faut dire toutefois que le langage du *Times*, qui soutient aujourd'hui le ministère, est beaucoup moins triomphant que celui qu'affecte le *Standard*. Nous reproduisons sous la rubrique de Londres, les réflexions du premier de ces journaux.

Voici comment le *Journal des Débats* apprécie les élections anglaises d'après les résultats connus le 8 :

« Il y avait à peu près 134 nominations connues à Londres avant-hier soir (le 8).

» Le parti whig en compte 77 et le parti tory 57. C'est là du moins l'évaluation qui nous semble la plus exacte. Les journaux présentent tous un calcul différent. Le *Standard* et le *Globe* se rejoignent en même temps, et tous deux avec l'apparence de la même sincérité.

» La vérité est que les tories ont fait dans les provinces quelques conquêtes importantes. Quinze réformistes, membres de la dernière chambre des communes, ont été remplacés par quinze candidats conservateurs. De leur côté, les whigs, sur cinq ou six points différens, ont réussi à écarter les tories

de la députation. Portsmouth, pour la première fois, a nommé deux réformistes.

« Tous les districts de Londres n'ont pas encore terminé leurs opérations électorales; mais d'après l'état des scrutins, il est à croire que la représentation de la métropole appartiendra toute entière à l'opposition.

« Le *Times* reconnaît l'importance politique des choix de la cité, et ce résultat, le ramène à l'ancienne opinion qu'il avait d'abord exprimée sur la dissolution. Il regrette plus vivement que jamais que le ministère n'ait pas conservé la dernière chambre.

« Nous croyons être aussi près que possible de la vérité en résumant ainsi les résultats déjà connus :

« Il y a un cinquième des élections terminé.
« Le parti tory a gagné près de 25 voix dans ces premières opérations. Si cette proportion doit se maintenir jusqu'au bout, les tories auront environ 100 voix à ajouter à celles qu'ils comptaient dans le dernier parlement : or, leurs forces n'y ont jamais dépassé le chiffre de 150, et la chambre des communes compte plus de 650 membres.

« La majorité whig serait encore formidable. »
On voit que le *Journal des Débats* et le *Courier* anglais sont à peu près d'accord sur la majorité présumable.

La correspondance particulière de l'*Indépendant*, datée de Paris le 10 janvier, fournit quelques documents intéressants sur l'affaire des États-Unis. Voici ce que dit le correspondant parisien :

« On attend avec impatience ce que fera le gouvernement. Les conjectures ne manquent pas. On cite que le ministre des États-Unis M. Livingston en communiquant officiellement le message au ministre des affaires étrangères, a accompagné cette communication d'une note, dans laquelle il se dit autorisé, par son gouvernement, à protester contre toutes les inductions malveillantes qu'on pourrait tirer des expressions du président, ajoutant que la partie du message relatif à la France, n'a d'autre but que de mettre l'état de la question sous les yeux du congrès, de l'appeler à délibérer sur des mesures éventuelles, nullement de lui demander dès à présent les moyens d'agir. Le ministre des États-Unis terminerait sa note en donnant au gouvernement français l'assurance la plus formelle que le président des États-Unis n'a pas mis un seul instant en doute la loyauté de la France; qu'il a voulu au contraire lui rendre, dans son message même, un éclatant hommage, et enfin que tout ce qu'il a dit au congrès ne reposait que sur l'hypothèse peu probable que le traité ne serait pas exécuté par le refus du gouvernement de le présenter une seconde fois à la chambre des députés.

« En résumé, la note du ministre américain serait un commentaire tout à fait amical et pour ainsi dire un démenti du message. On croit assez généralement à la vérité de cette nouvelle.

« D'après des bruits qui rencontrent aussi beaucoup de confiance, M. de Rigny, au reçu du message communiqué officiellement par M. Livingston, en aurait aussitôt donné connaissance à ses collègues, et une note fort laconique aurait été, après une très-courte délibération, prise en conseil, adressée au représentant de l'union. Cette note porterait en substance que le gouvernement français regrette de se voir dans l'obligation de s'abstenir de soumettre le traité à la sanction des chambres, comme il en avait si formellement annoncé l'intention; mais que les termes si peu mesurés du président pouvant être considérés comme des menaces, il ne saurait convenir à la France de paraître céder à d'autres considérations qu'à un sentiment d'honneur et de justice; qu'en conséquence M. Livingston était invité à informer son gouvernement que le traité ne serait pas présenté aux chambres, jusqu'à ce qu'une déclaration solennelle du président eût prouvé au cabinet que le message doit être considéré comme ne contenant aucune menace directe ni indirecte.

« On dit encore que le gouvernement doit proposer très-prochainement aux chambres de sanctionner le traité, mais qu'il accompagnera cette proposition d'une réponse digne et noble au président de l'union. Avant peu de jours on saura la vérité sur cette affaire. »

On lit ce qui suit dans le *Courrier de la Meuse* :

« En publiant les vols ou les tentatives de vols qui parviennent à notre connaissance, notre but est d'avertir le public de se précautionner contre le danger. Nous devons l'avouer, jamais peut-être ces actes n'ont été si multipliés. On en attribue en partie la cause à cette foule d'étrangers qui circulent dans le pays.

« Avant-hier, on a saisi un homme qui avait volé une paire de souliers dans une maison rue Ste.-Ur-sule. Il paraît que ce malfaiteur a été repris de justice plusieurs fois.

« Dans la journée d'hier, un individu entre chez un notaire de cette ville, dans l'étude duquel il y avait plusieurs personnes réunies. Il dit qu'il reviendra plus tard, et il part, emportant un parapluie qui ne lui appartenait pas. La domestique le poursuit, l'atteint, et le voleur d'abandonner le parapluie enlevé.

« Les jours derniers, un étranger se présente chez un particulier de cette ville, dans un quartier assez isolé. Il demande à parler au maître de la maison, qui pour le moment était empêché. Il revient par après, et s'informe si on peut lui procurer des effets sur l'Allemagne. Le particulier lui répond qu'il n'est pas banquier. L'homme suspect, car on l'a jugé tel, insiste; même réponse. Il sort sans se qualifier. Nous rapportons ce fait parce que le même individu peut être s'est présenté dans une autre maison sous l'un ou l'autre prétexte. L'un de ses semblables, portant lunettes, a été vu rôdant à des heures indues autour d'habitations situées dans des endroits écartés de la ville. Il prenait soin de se cacher lorsqu'un passant s'approchait de lui. Quel était son but? Il est permis de supposer qu'il faisait une reconnaissance des lieux pour exécuter quelque projet de vol. C'est aussi, ce semble, le but que se proposent les personnes inconnues qui s'introduisent dans les maisons sous un feint prétexte.

« Nous tenons les détails qui précèdent de personnes dignes de foi. Nous sommes assurés du reste que la police redouble de surveillance. Les mesures contre la mendicité ont été remises en vigueur; plusieurs mendiants viennent d'être arrêtés et déposés dans la maison d'arrêt. »

— Depuis plusieurs jours, il n'est bruit dans la Campine, surtout dans les environs de Maesyck et d'Echt, que des malheurs qu'y occasionnent plusieurs chiens qu'on dit enragés. Ce fait, quoiqu'extraordinaire dans la saison actuelle, nous est confirmé par diverses personnes venant de ces endroits. (Nouveliste.)

— On écrit de Rome, 1^{er} janvier :

« Le gouvernement papal a convoqué dans toutes les parties de ses états, des députés à l'effet d'aviser aux moyens d'asseoir la contribution foncière sur une base uniforme.

« Ces députés ont tenu une première séance. Les travaux préparatoires sont faits, de manière à leur faciliter et à abrégier la besogne, de sorte qu'il dépend d'eux de faire jouir promptement le pays de ce bienfait.

« C'est la première fois que le gouvernement papal convoque des députés pour délibérer sur les affaires de l'état.

« On doit regarder ce fait comme un premier pas vers l'esprit de progrès de l'époque de la part d'un gouvernement qui, il y a quelques années, n'aurait fait que forcément une concession au pays, et qui aujourd'hui la fait de son propre mouvement. L'année ne pouvait commencer sous de meilleurs auspices. » (Gazette d'Augshourg.)

— On écrit de Namur, 12 janvier :

« Avant-hier soir, l'épouse du colonel Criquillon, commandant militaire de la province du Brabant, est décédée subitement à l'hôtel du gouvernement provincial de cette ville. »

« Un journal français dit que le changement de ministère en Angleterre a eu surtout pour objet de marier la princesse Victoria, héritière de la couronne, avec le second fils du prince d'Orange. On espérait conclure ce mariage avant la réunion du parlement. Nous doutons fort que Wellington lui-même osât pousser les choses à ce point. (Eclaircur.)

Voici les dépôts des différents corps de l'armée, d'après un travail fait le 1^{er} janvier de cette année.

Régiment de grenadiers, La Haye; 1^{er} bataillon de chasseurs, id; 2^e bataillon de chasseurs, id; 2^e régiment d'infanterie, Alkmaar; 5^e régiment d'infanterie, Leide; 7^e régiment d'infanterie, Zwolle; 8^e régiment d'infanterie, Groningue; 9^e régiment d'infanterie, Utrecht; 10^e régiment d'infanterie, idem; 12^e rég. d'infant., Doesburg; 13^e rég. d'infant., Arnhem; 14^e rég. d'infant., Gouda; 17^e rég. d'infant., Harlem; 18^e régiment d'infant., Kampen; dépôt général de l'armée de terre, Harderwyk; 1^{er} bataillon d'artillerie de campagne, Nimègue; 3^e, 4^e et 6^e bataillon d'artillerie de milice, Delft; bataillon d'artilleurs volontaires, Naarden; corps de mineurs et de sapeurs, Nimègue; corps d'artillerie volante, Amersfoort; bataillon du train, Utrecht; régiment de cuirassiers n^o 1, Arnhem; rég. de cuir. n^o 3, Leyde; rég. de cuir. n^o 7, Harlem; régiment de dragons légers n^o 4, Bommel; régiment de dragons légers n^o 5, Deventer; rég. de hussards n^o 6, Zutphen; régiment de lanciers, Utrecht; conseil d'administration des schutterys des villes, La Haye.

On lit dans un journal :

« Le 16 décembre 1831, M. Boussingault, en compagnie du colonel Hall, est parvenu sur le Chimborazo à la hauteur de 6006 mètres. C'est la plus grande élévation que l'on ait encore atteinte en s'élevant sur les montagnes. Le baromètre qui, comme on le sait, se soutient à 28 pouces 3 lignes environ au niveau de la mer, se soutenait à cette station élevée à 13 pouces 8 lignes; la température de l'air, à l'ombre, était de 7,8 c.

« M. Boussingault discute dans son mémoire les effets de la raréfaction de l'air sur les hommes qui s'élèvent sur les hautes montagnes. Il pense qu'il est possible de l'acclimater à l'air raréfié. Ainsi à une hauteur presque égale à celle du Mont-Blanc, là où le célèbre Saussure trouvait à peine assez de force pour consulter ses instrumens, on voit en Amérique de jeunes femmes se livrer pendant des nuits entières à l'exercice de la danse. Un combat célèbre dans la guerre de l'indépendance, celui de Pichincha, s'est donné à une hauteur peu différente de celle du Mont-Rose.

« Les guides qui ont accompagné M. de Saussure sur le Mont-Blanc, ont tous assuré avoir vu les étoiles en plein jour. M. Boussingault qui est arrivé dans les Indes à des hauteurs bien supérieures à celles que Saussure a pu atteindre dans les Alpes, n'a jamais été témoin de ce phénomène. »

GÉOLOGIE.

« Une excursion géologique du professeur Silliman, faite à New-Haven, aux États-Unis, l'a conduit à la découverte que les murs en pierre des fermes et des autres établissements ruraux qui existent depuis plus de 150 ans, sont en marbre dit *Vert antique*; qu'on considère comme l'espèce la plus précieuse qu'on ait encore trouvée sur le globe. C'est dans cet endroit qu'on commence à se servir, en architecture, de ces magnifiques matériaux, et qu'on les emploie aussi pour des objets d'ornement et de goût. Pendant plusieurs milles, on les voit employés avec une extrême profusion.

« Hallowet dans le Maine, fournit des granits de l'espèce la plus belle et la plus rare, qui sont transportés dans tous les ports des états, où on en fait usage pour bâtir les magasins, les maisons. La couperose, dont on fait une consommation considérable dans le pays pour la teinture, a été jusque dans ces derniers temps tirée des pays étrangers. Les recherches des géologues ont fait découvrir que les sulfures de fer sont assez abondants au sein des États-Unis pour fournir le monde entier de couperose à un prix très-modique. Le plomb chromé se vendait jadis 16 dollars la livre; la découverte du chromate de fer, près de Baltimore, a réduit la valeur de cette belle couleur à 2 fr. 60 c.

« Les mines de Mexico et de l'Amérique du sud fournissaient, il y a peu de temps, tout l'or transformé en monnaie dans les établissements américains. Les recherches du professeur Olmsted, du collège Yale, et celles des autres géologues, ont amené la découverte que les mines d'or sont très-abondantes en Géorgie, dans la Caroline, la Virginie, et d'autres états de l'Union.

BANQUE TERRITORIALE.

Les souscripteurs de la banque territoriale se sont réunis, le 10 courant, sous la présidence de M. Cattoir, dans la salle du Waux Hall, pour signer l'acte de société et procéder en même temps à la nomination des 15 commissaires, chargés de la censure des actes de l'administration et de la tutelle des intérêts des actionnaires.

L'assemblée a été nombreuse, et malgré l'absence d'un grand nombre de souscripteurs, les actions prises dans l'acte social se sont élevées à une somme au-dessus de 3 millions et 500 mille francs, et la société anonyme, sous le titre de *Banque territoriale*, a été constituée.

Le scrutin des votes pour la nomination des commissaires auquel ont assisté, comme scrutateurs, MM. Mettenius, Lefebvre-Meuret, Dumont, Dumortier, Dindal, Queveaux-Vilers et Van Parys, n'a pu être terminé que le lendemain. Les suffrages s'étant portés sur les actionnaires dont les noms suivent, le président de l'assemblée les a proclamés commissaires membres du comité de surveillance.

Noms des actionnaires qui ont été nommés membres du comité de surveillance de la banque territoriale.

- Charles de Brouckere, directeur de la Monnaie;
 - Lefebvre-Meuret, sénateur;
 - J. G. Mettenius, banquier;
 - A. J. Coghén, membre de la chambre des représentants;
 - Ferd. Meeus, gouverneur de la société générale;
 - Dumont-Dumortier, propriétaire à Tournay;
 - De Caters de Wolff, banquier à Anvers;
 - J. Corbisier, membre de la chambre des représentants;
 - Delannoy, vice-président du tribunal civil, à Bruxelles;
 - Thiry, administrateur du cadastre;
 - Edouard Neyt, négociant, à Gand;
 - Paridant de Cauwer, propriétaire, à Florennes;
 - Léon Cans, négociant, à Bruxelles;
 - J. P. Kok, id.
 - M. J. F. Frésart, banquier, à Liège.
- Cette nomination complète le gouvernement de la banque territoriale dont l'administration est composée de :
- M. H. Cattoir, membre du conseil des hospices, directeur;
 - MM. J. de Bonne, ancien magistrat; Ch. Lecocq, ancien député;
 - J. H. Thienpont, négociant, juge au tribunal de commerce;
 - T. Van der Elst, fabricant, idem, administrateurs;
 - J. Littweger fils, banquier, trésorier.
- Les bureaux de la banque territoriale sont établis, provisoirement, chez M. Rittweger, trésorier, rue de la Fiancée, n° 24.

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, Du 13 JANVIER.

Naissances : 5 garçons 5 filles.

Décès : 3 garçons, 3 filles, 2 hommes, 2 femmes; savoir : François Joseph Lambert Toussaint, âgé de 48 ans, horloger, rue du Pot d'or, veuf de Marie Angélique Victoire Bouby — Pierre Joseph Delcourt, âgé de 29 ans, soldat à la cinquième compagnie quatrième bataillon onzième régiment d'infanterie en garnison en cette ville. — Marie Agnès Defresne, âgée de 72 ans, sans profession, derrière les Pottiers, veuve en deuxième nocces, de Remi Fayet. — Marie Bruyère, âgée de 30 ans, journalière, sur la Fontaine, épouse de Laurent Jos. Ant. Thisens.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Judi 15 janvier, 7^e représentation du 5^e mois d'abonnement, *Musaniello ou le Pêcheur napolitain*, opéra en 4 actes, de MM. Moreau et La Fortelle, musique de M. Carafa, précédé par la *Grande Dame*, vaudeville en 2 actes, de M. Bayard.

Très-incessamment, au bénéfice de Mme. Verteuil, la première représentation de : *le Chalet*, opéra nouveau en un acte; les *Victimes Cloîtrées*, drame en trois actes; et *Voltaire chez les Capucins*.

MM. les titulaires qui désirent conserver leurs loges pour les représentations abonnement suspendu, sont priés de faire retirer leurs coupons la veille de la représentation, avant 11 heures du matin; passé cette heure, l'administration en disposera.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE DE VINS.

VENDREDI 16 JANVIER 1835, 9 heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENNOZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n° 653, à la VENTE aux enchères d'une quantité de VINS FINS et LIQUEURS, en cercles et en bouteille; savoir :

BORDEAUX.	
Larose,	1827 Sirop de punch 1 ^{re} qualité, Champagne mousseux à cap-sule.
Château Dissan,	id. Eau de vie vieille de Cognac.
Brannes Mouton,	id. Rhum vieux de la Jamaïque.
Château Haut-Brion,	id. Anisette fine.
Latour,	id. Genièvre vieux de Schiedam.
Léoville,	id. Ratafiat anglais.
Kervan,	id. Extrait d'absinthe Suisse.
Sauterne blanc,	id. Parfait amour.
Château-Margaux,	id. Caracao de Hollande. 558

VENTE D'UN BEAU ET RICHE MOBILIER.

MARDI 20 JANVIER 1835 et jours suivants, il sera procédé, rue Féronstrée, n° 780, par le ministère de Maître RENNOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères du

BEAU MOBILIER

dépendant de la succession de feu M. le docteur Ansiaux: Ce MOBILIER consiste en batterie de cuisine, literies, cristaux, porcelaines, glaces, meubles en acajou et autres, lits élastiques, lits orthopédiques, une VOITURE, deux CHEVAUX, etc., etc.

La vente aura lieu dans la cour de ladite maison. L'entrée de cette cour est rue Potière.

Le VENDREDI 23 du même mois, deux heures de relevée, et jours suivants, il sera procédé, au Beau Mur, à l'extrémité du faub. d'Amereœur, à la VENTE du BEAU MOBILIER garnissant l'habitation que M. le docteur ANSIAUX y possédait.

Parmi les objets qui garnissent cette maison se trouvent un MEUBLE fort riche de salon, de très belles glaces, plusieurs lits en acajou, tables rondes, tables à coulisses et autres meubles aussi en acajou; literies, services à café, services de table en porcelaine fine, etc., etc. 580

Le jeune JAHN, élève du conservatoire royal de musique de cette ville (classe de violon), aura l'honneur de donner un GRAND CONCERT, vocal et instrumental, le 24 janvier 1835, à la salle d'Emulation.

On peut souscrire chez M. de PATOUL-FIRKET, négociant place St. Lambert, n° 72. 564

UN REMPLACANT, réunissant toutes les conditions requises, pour servir dans un régiment d'infanterie, peut s'adresser quai de la Sauvenière, n° 12 bis. 584

UNE BONNE FOURNAISE ditte CUISINIÈRE à VENDRE. S'adresser n° 392, rue des Ravets. 527

LE JEUDI 15 JANVIER 1835, deux heures de relevée le notaire PAQUE VENDRA AUX ENCHÈRES publiques, en son étude, ensemble ou séparément, TROIS MAISONS de COMMERCE; sises à Liège, rue Puits en Sock, Outre Meuse, n° 1128, 1129 et 1130, libres de charges et, dont la moitié du prix peut être laissée en rente perpétuelle. 308

Le LUNDI 19 de ce mois, à deux heures; le notaire PAQUE procédera à la vente aux enchères, par devant M^r CHOKIER, juge de paix des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Table de Pierre, D'UN JARDIN et D'UNE MAISON composée de deux pièces et d'une cuisine au rez de chaussée et de deux pièces à l'étage avec citerne, situées à Liège, au Pery, cour des minimes. S'adresser audit notaire. 518

On désire LOUER à des personnes sans enfants UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE, situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n° 553. 82

SAMEDI 17 JANVIER 1835, à 2 heures de relevée, le notaire BIAR VENDRA, en son étude, rue Vinave d'Ile, n° 43, une MAISON portant le n° 488, enseignée du Pot d'or, située rue Beauregard, Outre-Meuse, g Liège, aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 527

LA SOCIÉTÉ DES SARTS au Berleur commune de Montegnée, cherche un bon DIRECTEUR. S'adresser par lettres affranchies chez M. ROMEDENNE, derrière la Comédie.

A LOUER DE SUITE, un QUARTIER indépendant à Ste-Claire n° 130. Composé d'une salle, deux places à coucher, une cuisine, une petite pièce à coté, un grenier et une cave. 228

VENTE TRÈS CONSIDÉRABLE DE CHENES.

A MAREDRÉT, A QUATRE LIEUES DE NAMUR.

Lundi 19 JANVIER 1835, et jour suivant, s'il y a lieu, aux neuf heures du matin, M. Eugène de COPPIN, propriétaire, à Ermeton-sur-Biert, fera VENDRE, au pied des arbres, à la recette du notaire DELVIGNE, de Namur, et du notaire MELOT, de Flavian, la belle FUTAYE qui se trouve sur une superficie de cinquante bonniers, formant les coupes numéros 4, 5, 6, de la 2^e partie de Biert-l'Abbé, consistant en MILLE CHENES de la plus belle élévation, propres pour arbres d'usines, à la grande construction, à la belle menuiserie et à faire des douves, etc.

L'exploitation de ce bois pourra se faire avec beaucoup de facilité par les chemins bien empierrés qui partent dudit BOIS. 570

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN.

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères; elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peu de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, et aînit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent être préférées à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille P. J. LEBRUN.

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8 sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN. un cahier de 4 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société de gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes ordinaires.

Prix : 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

COMMERCÉ.

Fonds anglais du 10 janv. — Cons., 92 1/8 0/0. — belges 98 1/2, holland. 54 1/4, Portug. 87 3/8. Esp. cortés 55 5/8.

Bourse de Vienne du 3 janv. — Métalliques, 99 15/16. Actions de la banque 128 0/0.

Bourse de Paris, du 12 janv. — Rentes, 5 p. 107, fin cour., 107 40. — Rentes, 3 p. c. 77 05, fin cour., 77 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 80, fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 44 1/2; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 44 3/4; fin cour., 00 0/0, 3 p. 27 3/4; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 45 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Italie 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge, 99 0/0; fin cour., 0 0/0. — Empr. romain, 95 1/2, fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000 00.

Bourse d'Amsterdam, du 12 janv. — Dette active, 54 1/16. Dito, 100 3/16. — Bill. de change, 24 1/16. — Oblig. du Spéciaat, 93 7/8 00/00. — Dito, 76 5/8 00/00. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 102 7/8 00/00 Rente française, 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe 1830, et C^o, 103 0/0. Dito de 1828, 104 0/0 0000. — Inscrip. russes, 67 1/2 00. — Empr. russe 1831, 98 3/4 00/00. — Rente perp. d'Esp., 0/0. — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 15 1/2 00 00. — Oblig. mét. Autriche, 99 1/4 00/00. — Lots chez Gollals, 0/00. — Oblig. Naples falc., 000 00. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 79 3/4. — Cortés, 42 7/8 0000. — Dito Grec, 0. — Dito de Pologne, 125 1/2.

Bourse d'Anvers, du 13 janvier.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	7/8 1/2 perte A 1/4 P		
Londres.	12 03 3/4	A 11 97 1/2	
Paris.	47 3/8	47 0/00	A 46 7/8
Francfort.	36 1/4	00 0/00	35 7/8
Hambourg.	35 1/2	35 5/16	35 1/4

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 102 3/4 A 0 1/4. — 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 1/2 P 0/00. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 00 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 1/4 et 96 000. Espagne. Guebb., 44 1/4 1/2 et P. Id. perp. Paris, 5 p. c. 107 40. Id. perp. Amst., 45 1/4 3/4 3/8 P 00/00. — Idem dette différée, 16 1/4 1/6.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

400 balles café Sumatra verd., à 27 1/2 cents cons. 65 caisse sucre Bahia Moscovade, prix inconnu.

Bourse de Bruxelles, du 13 janv. — Belgique. Dette active 52 1/2 0. Emp. 24 mill., 97 1/2 0. — Hollande. Dette active 54 0/0 0. — Espagne Guebb., 45 0/0 P. Perpétuelle Amst. 4 p. 107 40. Id. Amst. 5 p. 107 40, 45 3/4 P 00 0/00. Id. Perp. 3 p. 107 40, 27 3/4 P. Cortés à Lond., 43 0/0 A. Dette diff. 16.

MARCHÉ DE HASSELT, du 13 janvier.

From. l'hect., 15-85—Seigle, 10-40—Orge, 8-95—Sarrasin, 6-00—Avoine, 6-07.—Genièvre, à 10 degr. 40.—Beurre, kilog., 1-10.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622 à Liège.